

LE MOYEN ÂGE (476-1492)

La notion de « Moyen-âge » est apparue en Italie au XVe siècle pour désigner (et dénigrer) la période allant de la fin de l'Empire romain aux débuts de ce que les premiers humanistes considéraient comme la « renaissance » de l'Antiquité. Depuis, la périodisation historique traditionnelle en cours en Europe fait commencer la période médiévale en 476 (fin de l'empire romain d'Occident) pour aller jusqu'en 1492. Mais il est bien évident que pour les gens ayant vécu cette époque, le mot de « Moyen- âge » n'avait aucun sens...

I – Après les invasions, la naissance et le développement du royaume de France

1 - Les « invasions barbares » et leurs conséquences

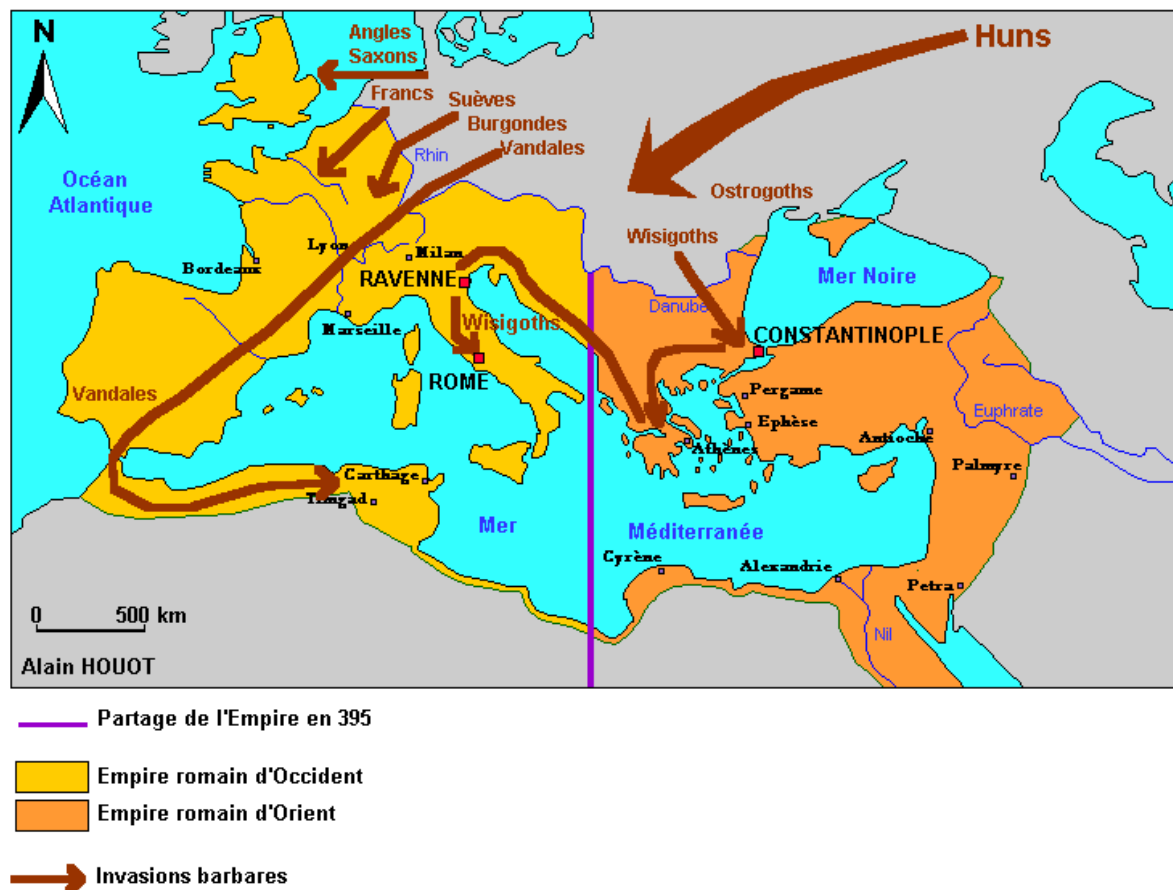
a - Les « invasions barbares »

Comme les Grecs, les Romains désignaient comme « barbares » ceux qui ne parlaient pas leur langue et ne vivaient pas comme eux, cela ne signifie pas pour autant que ces peuples étaient des « sauvages ». Vivant au contact des frontières de l'empire romain (le *limes*), ces peuples germaniques comptaient plusieurs centaines de milliers d'individus et étaient organisés en vastes confédérations dirigées par des chefs charismatiques assistés des chefs de clans guerriers et leur société reposait sur la foi jurée. Ces peuples entretiennent des liens déjà étroits avec le monde romain : commerce, mais aussi diffusion du christianisme (sous sa forme arienne) au cours du IVe siècle, certains entrent même dans l'empire et s'y installent, comme artisans ou soldats, exerçant des métiers qui font leur réputation. Quelquefois, c'est une tribu toute entière qui entre dans l'Empire, avec l'accord de l'Etat qui passe avec elle un traité (ou *foedus*) qui en fait un « peuple fédéré », disposant d'une part de la terre et des revenus de l'Empire en échange de leur aide militaire. Les chefs « barbares » sont reconnus par l'Empire, ils sont appréciés et font souvent carrière dans l'armée, jusqu'à jouer des rôles de tout premier plan comme Alaric, chef des Wisigoths, qui fait piller Rome en 410 quand ses troupes ne sont plus correctement payées.

Vers 450, les Huns, unifiés par Attila, commencent à attaquer l'Empire, poussant devant eux des populations qui cherchent à s'y réfugier. En 451, les Huns sont repoussés par une armée romaine largement « barbarisée » (bataille des Champs catalauniques). Alors que l'empereur d'Occident est déposé en 476 par le chef *skyre* Odoacre, des territoires entiers passent sous le contrôle des chefs barbares : Wisigoths en Espagne, Ostrogoths en Italie, Francs en Gaule du nord... Sur place, les populations barbares composent une nouvelle aristocratie qui se mélange rapidement à l'ancienne (sainte Geneviève, protectrice de Paris contre les Huns, est la fille d'un guerrier franc et d'une aristocrate gallo-romaine). Aux yeux de la population, ce sont des chefs de guerre « romains » qui rétablissent plus efficacement l'ordre public que les fonctionnaires impériaux. La conversion des chefs puis de l'ensemble des nouvelles populations au catholicisme accélère le processus de fusion dont témoigne aussi l'abandon des noms romains pour des noms germaniques, signe du prestige des nouveaux maîtres.

Au total, plus que « d'invasions barbares », il faut plutôt parler de migrations et d'assimilation pour les populations qui entrent dans l'Empire romain aux IVe et Ve siècles, d'autant plus qu'il apparaît aujourd'hui qu'il n'y a pas de continuité entre les peuples « barbares » signalés par les historiens

Le partage de l'Empire romain et les grandes invasions



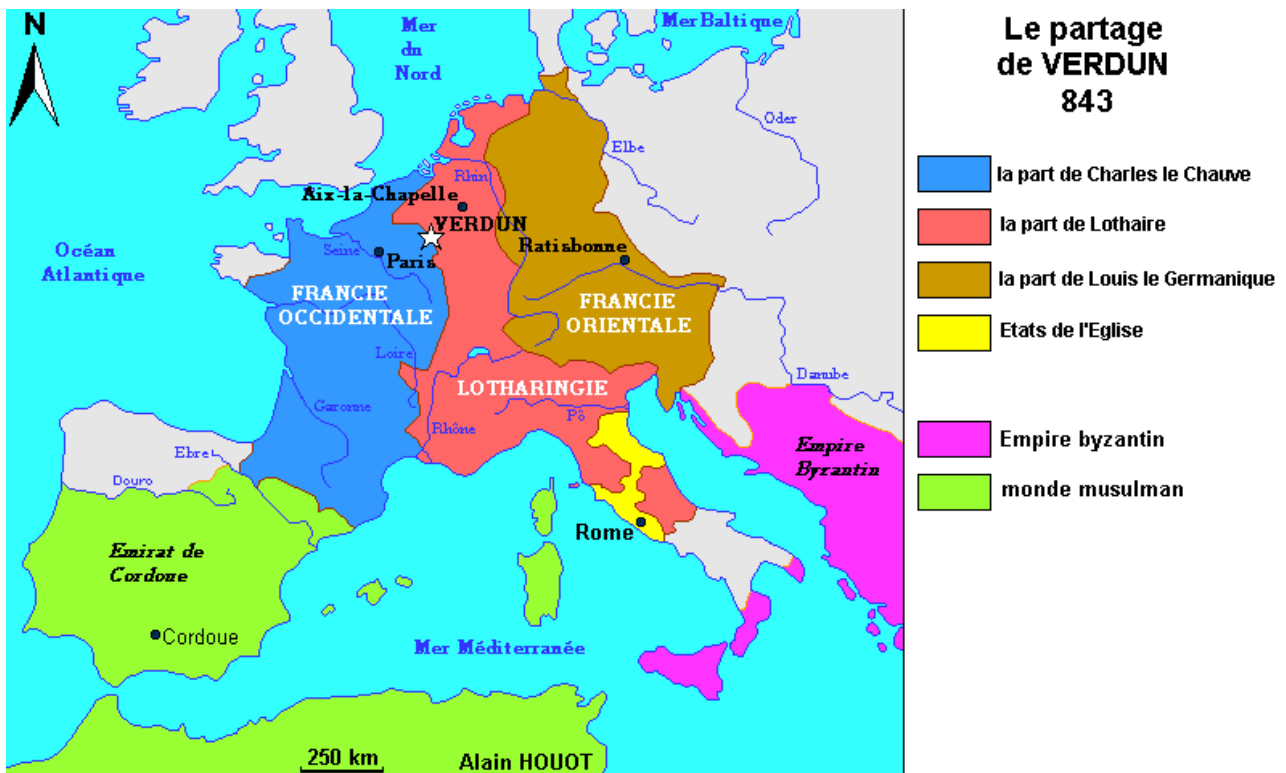
romains au début de l'Empire et ceux qui y rentrent au cours des III^e et IV^e siècles. Les mêmes noms peuvent désigner des réalités différentes. En plus, on sait aujourd'hui que des paysans gallo-romains ont déserté leurs campagnes - où ils étaient assignés à résidence et écrasés d'impôts - pour rejoindre ces groupes de nouveaux-venus. C'est à la fin du XIX^e siècle, dans le cadre de la construction des histoires nationales que s'est élaborée et diffusée l'idée des « grandes invasions », aujourd'hui largement remise en cause par les historiens. De plus, cette histoire d'invasions fut aussi un moyen de mettre en place une généalogie nationale, d'affirmer des prétentions ou, au contraire, de disqualifier des voisins.

b – Les conséquences des « invasions barbares »

Politiquement, ces mouvements de populations et la décomposition de l'Empire romain en Occident se traduisent par l'apparition de royaumes plus ou moins rivaux, dirigés par les chefs des peuples nouvellement installés et déchirés au fil des successions.

En Gaule, après avoir conquis une grande partie du territoire, Clovis, le roi des Francs (reconnu comme consul par l'empereur de Constantinople) partage en 511 son royaume entre ses quatre fils. Cette patrimonialisation du pouvoir entraîne de nombreux conflits fratricides, favorise l'aristocratie sur laquelle doivent s'appuyer les rois rivaux et aboutit à la confiscation du pouvoir par les chefs de grandes familles comme les Pippinides (ancêtres de Charlemagne). En novembre 751, le maire du palais Pépin le Bref est proclamé roi des Francs par le pape, mettant fin à la dynastie mérovingienne. Son fils Charles (Charlemagne) rétablit l'empire en 800 avec l'appui de l'Eglise (sacre par le pape à Rome).

Toutefois, les conquêtes et l'unification réalisée par Charlemagne ne lui survivent pas longtemps. Son empire est divisé entre ses trois petits-fils, alors que de nouvelles invasions (Hongrois, Vikings et Sarrasins) menacent. En 843, le traité de Verdun marque le partage de l'Empire carolingien.



Charles le Chauve reçoit la *Francia occidentalis* ; elle correspond à la Gaule de Clovis, avec en plus un bout de l'Espagne du Nord et donnera son nom à la France. Louis le Germanique reçoit la Germanie (qui deviendra plus tard l'Allemagne) ; Lothaire, l'aîné, obtient l'Italie, la Provence et la Lotharingie, ainsi que le titre d'empereur. Cet événement est considéré comme l'acte de naissance de la France et de l'Allemagne.

2 - La France, naissance d'un Etat

a - Au IXe siècle, le royaume de France naît de la dislocation de l'empire carolingien

L'embryon de futures langues nationales apparaît quand en 842 Charles et Louis se jurent alliance à Strasbourg contre leur frère Lothaire, le premier prononçant son serment en roman d'où sortira le français, le second en tudesque, ancêtre de l'allemand.

Très vite, s'impose l'émiettement du pouvoir qui caractérise l'époque féodale. Les comtes qui gouvernent les provinces de l'empire s'y installent et fondent des dynasties, s'appuyant sur des familles auxquelles ils confèrent une partie des terres et des revenus de l'Etat en échange de leur fidélité et de l'exercice du pouvoir public. Quand Hugues Capet devient roi des Francs en 987, après la mort du dernier Carolingien, il ne contrôle réellement que son propre domaine (le domaine royal), d'ailleurs morcelé, qui s'étend de Senlis à Orléans. Le reste du royaume est entre les mains de nombreux et puissants seigneurs qui ignorent l'autorité du roi.

Hugues Capet n'a jamais été, à proprement parlé, « roi de France », mais plutôt « roi des Francs » (c'est-à-dire des hommes libres) et son nom n'était pas Capet. Ce terme, qui est plutôt un sobriquet, signifie qu'il est abbé, notamment de Saint-Martin de Tours (où était conservée la « cappa » du saint qu'Hugues fit transférer à Paris. Issu de la puissante famille des Robertiens qui avait déjà accédé au

trône de Francie Occidentale contre des Carolingiens (à cette époque, la couronne est devenue élective), Hugues accède au pouvoir à la mort du jeune Louis V et doit le disputer à un autre Carolingien, Charles de Lorraine. Avec l'appui de l'Eglise, Hugues s'impose et se fait sacrer au milieu de l'année 987. Il obtient aussi que son fils Robert soit sacré à Noël de la même année, instaurant ainsi la nouvelle dynastie. Ce sacre précoce lui permet d'éviter le retour à l'élection, de profiter d'un surcroît de légitimité (appui de l'Eglise et caractère « surhumain » du roi) et de conserver le pouvoir dans sa famille et cela, d'autant plus solidement que, contrairement aux Mérovingiens et aux Carolingiens, les Capétiens ne partagent plus le domaine royal entre héritiers mais transmettent le pouvoir au fils aîné survivant.

On dit souvent que Hugues était un roi faible, au regard de la puissance de certains princes comme le duc d'Aquitaine (dont il épousa la sœur). En fait, si le domaine royal capétien est plutôt petit (il s'agit surtout de villes et de terres situées entre Paris et Orléans et pas d'un territoire en tant que tel), il étend son influence sur une grande partie du Bassin parisien, notamment par l'intermédiaire des abbayes ou des évêchés qu'il contrôle. Il soutient également la réforme clunisienne. Toutefois, il doit faire face au puissant comte de Blois dont les possessions entourent le domaine royal. Le conflit s'achève avec la mort du comte de Blois puis d'Hugues, en 995, à 55 ans.

b - L'affirmation de la monarchie capétienne du Xe au XIIIe siècles

Les Capétiens ont hérité des Carolingiens le caractère sacré de la monarchie qu'ils utilisent pour renforcer leur pouvoir.

Pour asseoir leur pouvoir auprès des grands seigneurs, les Capétiens s'appuient sur le fait que le pouvoir du roi reflète la volonté de Dieu. La royauté rend légitime son autorité par son caractère divin : le roi est sacré et tient son pouvoir de Dieu. On prête même au roi des pouvoirs magiques : il guérirait les écrouelles (maladie des ganglions) par attouchement des mains (pouvoir thaumaturge). Pour les premiers Capétiens, le sacre (cérémonie religieuse donnant au souverain son caractère sacré) permettait, d'une part, d'échapper à l'élection par les grands seigneurs et, d'autre part, de gagner un surplus de légitimité ainsi que l'appui de l'Eglise. Au début de la monarchie capétienne, les héritiers sont sacrés du vivant de leur père pour bien assurer la continuité.

C'est au XIIIe siècle que le sacre a pris ses caractères définitifs. Un dimanche, après un échange de serments (à l'Eglise et au royaume), le roi est adoubé (il reçoit l'épée) ; il est oint d'une huile réputée miraculeuse (apportée du Ciel pour baptiser Clovis) qui fait de lui le successeur des rois bibliques ; on lui remet les insignes royaux : tunique bleue (évoquant les rois de l'Ancien Testament David et Salomon), sceptre, anneau, main de justice qui apparaît au début du XIVe siècle ; enfin il est couronné. A cette occasion, le roi impose les mains sur des malades des écrouelles et (dit-on dès le XIe siècle) les guérit. Cette guérison forcément miraculeuse des écrouelles (une maladie des ganglions) est le signe de l'élection divine du roi devenu « thaumaturge » (guérisseur). Au rite d'entrée du sacre correspond aussi un rite de sortie avec les funérailles du roi qui se déroulent dans l'abbaye de Saint-Denis, nécropole des rois de France.

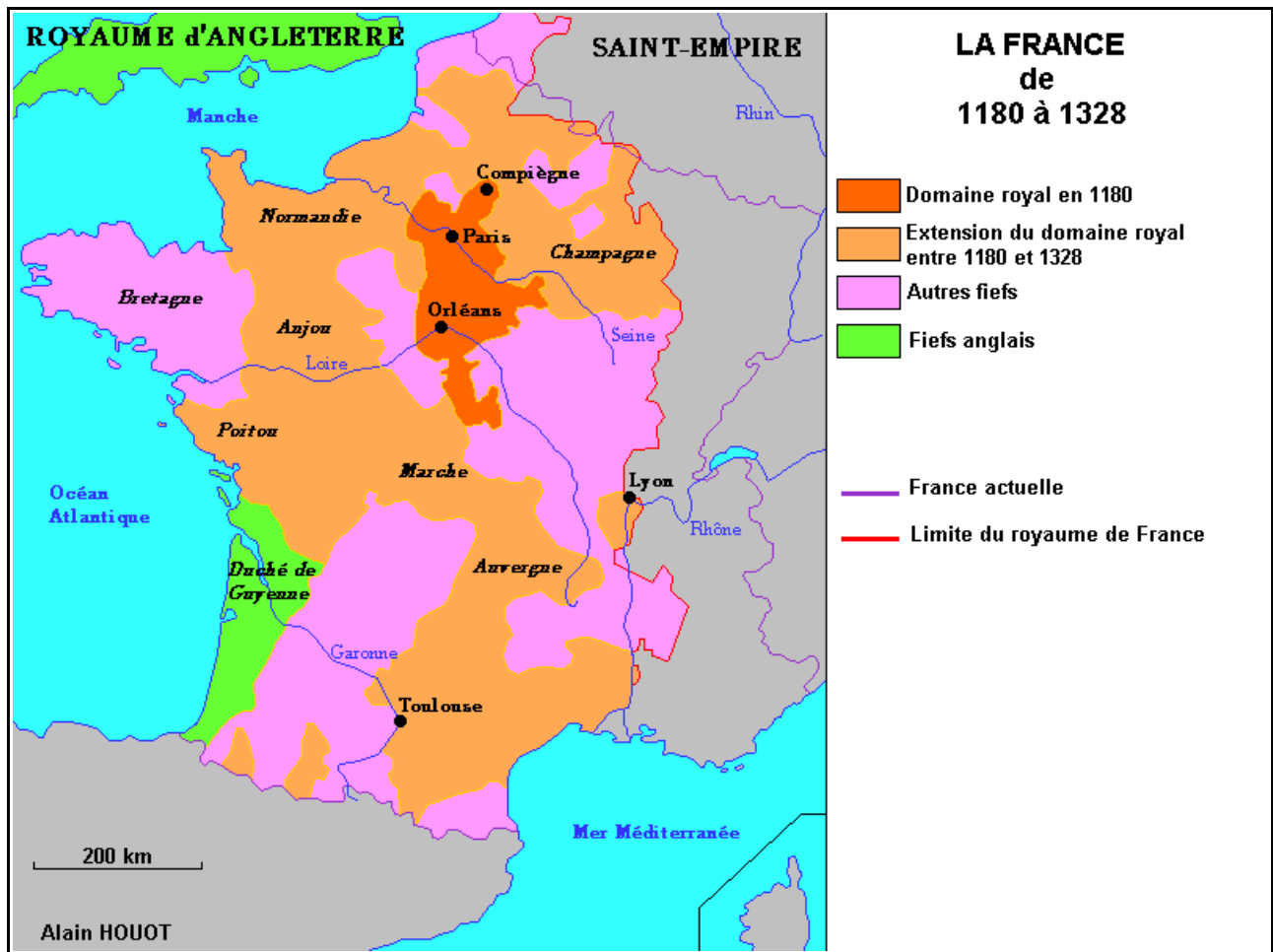
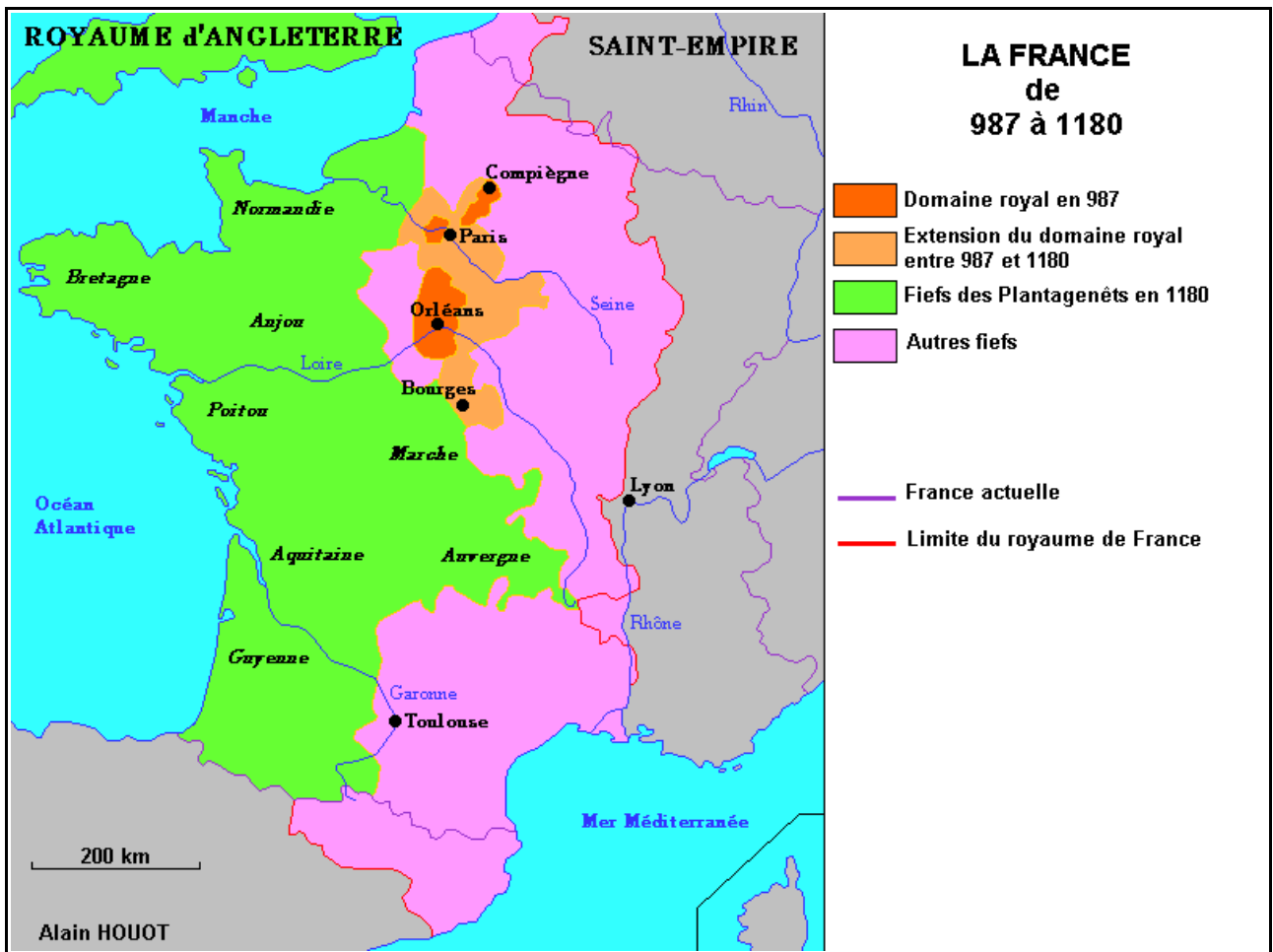
L'utilisation du système féodal renforce la monarchie capétienne.

Pour imposer leur autorité auprès des seigneurs du royaume, les rois Capétiens, notamment Philippe Auguste, s'appuient sur le système féodal en jouant de leur suzeraineté suprême. Le roi, situé en haut de la pyramide, exige des seigneurs, ses vassaux, un hommage lige, c'est-à-dire prioritaire (l'hommage est un acte par lequel le vassal se déclare l'homme de son seigneur, en lui promettant une fidélité et un dévouement absolus).

Pour éviter les conflits de succession et les risques de démembrement, les rois capétiens transmettent leur domaine exclusivement au fils aîné, comme n'importe quel autre seigneur féodal. Jusqu'au XIVe siècle, il y a toujours eu un fils survivant pour hériter.

Philippe Auguste agrandit le domaine royal

Philippe Auguste (roi de 1180 à 1223) est le premier Capétien à s'intituler « roi de France ». Il sort



vainqueur de son affrontement contre la puissante famille des Plantagenêt (comtes d'Anjou devenus ducs d'Aquitaine en 1152 et rois d'Angleterre en 1154) et contre les rois d'Aragon qui s'étendent au sud du pays. Il mène en 1204 une campagne victorieuse en Normandie (prise de Château-Gaillard), complétée deux ans plus tard par la conquête de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou. Dès lors, le roi d'Angleterre ne possède plus en France que l'Aquitaine et la victoire de Philippe Auguste à Bouvines, en 1214, confirme le recul anglais. Dans le Sud, de petits seigneurs parisiens, vassaux immédiats du roi, entreprennent à partir de 1208 la croisade contre les « Albigeois », hérétiques cathares nombreux alors en Languedoc. Au cours de cette expédition, le comte de Toulouse est chassé de ses États et son allié, le roi d'Aragon, est vaincu et tué à Muret (1213). La région bascule alors sous l'autorité du roi de France. À la mort de Philippe Auguste, le domaine royal a triplé de superficie.

En 1190, Philippe Auguste édicte une ordonnance qui proclame que « l'office royal consiste à pourvoir par tous les moyens aux besoins des sujets et à faire passer l'utilité publique avant sa propre utilité privée ». On est très près de la notion d'Etat. À l'époque, l'agrandissement du domaine royal nécessite un perfectionnement du gouvernement et aboutit à la mise en place d'une administration royale. Des baillis sont nommés par le roi pour défendre ses droits, surveiller les agents locaux et tenir des assises judiciaires. Ils doivent rendre des comptes régulièrement. Choisis dans la petite noblesse ou la magistrature, ils ont fait des études de droit et savent rédiger des actes. C'est également Philippe Auguste qui exclut les grands seigneurs du Parlement pour confier sa justice à des spécialistes du droit.

Louis IX (saint Louis) renforce la monarchie capétienne.

Petit-fils de Philippe Auguste, Louis IX règne de 1226 à 1270. Son règne apparaît comme l'apogée de la monarchie capétienne et lui-même est présenté comme le modèle du chevalier et du roi chrétien. Très pieux, il est proche des Franciscains qui prônent l'imitation de Jésus et s'impose des pratiques ascétiques et une grande rigueur morale qu'il essaie d'imposer également à la cour. Il participe aux grandes controverses religieuses et fait bâtir la Sainte-Chapelle pour abriter la couronne d'épines du Christ et autres reliques (fausses...), acquise en 1238. Il interdit les jeux et fait expulser les juifs. Il participe à deux croisades ; au cours de la seconde, il meurt de la peste à Tunis, quasiment en martyr. Il est canonisé dès 1297, d'où son nom de saint Louis.

Louis IX poursuit le renforcement de la monarchie capétienne par divers moyens. Il renforce l'image royale par une mise en scène des cérémonies officielles comme le sacre ou par le culte des rois morts et enterrés à la basilique de Saint-Denis qu'il fait réaménager ; il commande aux moines de l'abbaye de Saint-Denis une chronique qui glorifie sa lignée. Il impose son pouvoir aux grands seigneurs du royaume, notamment au roi d'Angleterre dont il fait son vassal en lui restituant en fiefs les territoires annexés par Philippe Auguste. Par une politique matrimoniale habile, il place sous son influence les grandes principautés du royaume (son frère épouse l'héritière du comté de Toulouse). Il devient même l'arbitre des conflits entre rois européens. Par de « Grandes Ordonnances » (comme celle de 1254), il organise l'administration et la justice du royaume :

- Parlement, cour de justice royale « souveraine » c'est-à-dire qu'elle statue en appel pour toutes les juridictions, y compris celles des grandes seigneureries vassales et les tribunaux de l'Eglise, aucun autre tribunal ne pouvant remettre ses décisions en question ;
- ébauche d'une cour des comptes ;
- envoi d'enquêteurs dans les province ;
- renforcement du contrôle sur les baillis ;
- contrôle du monde du travail parisien.

Il frappe de nouvelles monnaies (écu d'or) en 1263 qui s'imposent dans tout le royaume pour favoriser le développement économique et il limite la circulation des monnaies seigneuriales ; l'instauration d'une monnaie ayant cours sur tout le territoire va également dans le sens de l'affirmation de l'autorité royale en diffusant ses symboles (fleur de lys, notamment).

Seuls, quatre grands fiefs subsistent encore au début du XIVe siècle : la Guyenne (au roi

d'Angleterre), la Flandre, la Bretagne et Bourgogne. Le domaine royal tend de plus en plus à se confondre avec le royaume.

c - Une construction imparfaite

Des distances considérables

Apparemment comparables à celles de la France actuelle à la fin du Moyen-âge, les dimensions du royaume doivent être rapportées aux conditions de déplacement de l'époque. Ainsi, en 1429, Jeanne d'Arc met quinze jour pour rallier Chinon depuis la frontière de la Lorraine afin d'y rencontrer le roi. En 1581, Montaigne met également 15 jours pour rentrer de Lyon à son château du Bordelais en voyageant à bride abattue. En 1780, les voitures des Messageries générales mettent 6 jours pour joindre Paris à Bordeaux et 8 pour relier Marseille (contre 14 et 12 jours en 1760 !). Encore s'agit-il là de déplacements réalisés sur les grandes routes. En général, c'est en semaines de voyage qu'il faut compter pour acheminer les ordres et récupérer les informations.

A ces conditions, les rois ont répondu de deux manières : pendant très longtemps, du Moyen-âge à la Renaissance et jusqu'au XVIIIe siècle, ils se sont déplacés personnellement dans les provinces ; en même temps s'est développée une administration au rôle grandissant.

Une extrême diversité

En ce qui concerne les institutions, la construction territoriale n'a pas fait table rase des différences qui caractérisaient les régions nouvellement contrôlées en matière de justice, d'impôts, de mesures... La plupart du temps d'ailleurs, l'acceptation du pouvoir royal s'est faite par la garantie du respect des « libertés » locales car le personnel de l'administration reste très peu nombreux : moins de 10 officiers pour 1 000 km² en 1515. C'est ainsi que l'on différencie au début du XVIe siècle, les Pays d'Etats qui gardent des institutions propres (les régions périphériques généralement) et les Pays d'Electons où s'impose le régime commun de l'administration monarchique. Même si peu à peu s'est mise en place une géographie administrative cohérente, avec les châtellenies (la cellule de base) et les bailliages dans les régions conquises au cours de la période médiévale, les structures d'origine restent en place (vicomtés en Normandie, bayles dans le Midi...).

Sur le plan culturel, les habitants du royaume sont loin de parler la même langue. Certes, les rois ont imposé progressivement l'usage du français (obligatoire à partir de 1539 : Edit de Villers-Cotterêts) mais, à la fin du XVIIIe siècle, une grande partie de la population ne le parle toujours pas. Pendant longtemps domine la différence entre langue d'Oc au sud (l'occitan) et langue d'oïl au nord (le français). Les niveaux d'analphabétisme sont très différents d'une partie du royaume à l'autre, de même que les régimes successoraux (un seul héritier au sud, égalité dans l'ouest...) et les régimes juridiques (pays de coutumes au nord, de droit écrit romain au sud)...

La naissance du sentiment national

Alors que, jusqu'au XIIIe siècle, le sentiment d'identité est surtout local ou limité à l'appartenance à une fidélité seigneuriale, avec les XIVe et XVe se dessine un sentiment national, autour de deux éléments. Tout d'abord, l'attachement à la dynastie capétienne s'est renforcé avec la propagande, notamment religieuse mise en place depuis les origines de la dynastie. On en retrouve les traces dans l'épopée de Jeanne d'Arc avec les « voix », notamment de Saint-Michel, protecteur des Valois. En plus, avec les guerres contre l'Angleterre, apparaît aussi un sentiment « nationaliste » qui se colore de xénophobie, comme en Normandie où l'administration anglaise apparaît comme celle d'un occupant, notamment à cause de la fiscalité, et déclenche des révoltes rurales (épisode du « Grand Ferré »). Avec le choc de l'invasion de 1415-1416, l'idée de mourir pour sa patrie se diffuse également.

Au pays natal qui demeure l'horizon majoritaire, se superpose de plus en plus un pays idéal, la « douce France ». On célèbre les vertus rassembleuses du français qui n'est pas langue unique mais, de plus en plus, langue commune. L'Etat prend une dimension nationale ; le souverain est de plus en plus sacralisé dans sa mission de défense du territoire et des intérêts communs, ce qui ouvre la voie

à l'absolutisme.

Toutefois, en France, aucun corps ne s'impose comme représentant de la population comme c'est le cas avec le Parlement en Angleterre. Les Etats généraux, assemblées de membres des trois ordres (clergé, noblesse et bourgeoisie urbaine) que Philippe IV le Bel réunit pour la première fois en 1302 n'ont qu'un rôle consultatif et ne sont réunis que pour donner une dimension générale aux mesures du roi. Par la suite, les rois les réunissent le moins souvent possible.

3 – Paris, naissance et affirmation d'une capitale

a - Paris devient capitale

Si Paris avait déjà été le siège du pouvoir sous l'Empire romain et sous les rois mérovingiens, c'est avec la dynastie capétienne que la ville de Paris devient la capitale du royaume de France.

En 886, 50 drakkars vikings attaquent Paris où s'illustre le comte Eudes. Lassés de la faiblesse de Charles le Gros, le dernier roi Carolingien, les grands du royaume de Francie élisent Eudes qui devient roi de Francie Occidentale. En 987, l'arrière-petit-fils d'Eudes, Hugues Capet devient Roi des Francs et fonde la dynastie des Capétiens. Les Capétiens ont fait de Paris leur résidence principale : les rois restaurent leur pouvoir sur la France en se servant de Paris et de sa région comme d'un pôle de départ et de puissance.

La cour du roi de France reste itinérante tout le long du Moyen Âge ; le roi va de domaine en domaine pour chasser ou guerroyer, mais la naissance de l'État s'accompagne du développement d'une administration centrale à Paris :

- en 1146, le roi Louis VII établit son trésor à Paris pendant qu'il part en croisade ; désormais le trésor royal est à Paris ;
- en 1194, à la bataille de Fréteval, le roi Philippe-Auguste perd ses archives capturées par les Anglais ; les archives sont ensuite conservées à Paris ;
- cependant, il semble que cela soit surtout en matière financière que la volonté du roi de créer un siège permanent ait été la plus forte. Avec l'extension du domaine royal, les agents collecteurs du roi ne peuvent plus courir après le roi de château en château. C'est le roi Philippe-Auguste qui a doté Paris de ces institutions. Paris devient alors aussi une ville d'officiers, de juristes et d'étudiants.

C'est donc au XIIe siècle, sous l'impulsion des premiers Capétiens, que Paris devient la capitale de la France. Des constructions symbolisent l'attachement de la dynastie à la ville :

- dans l'île de la Cité se trouve le Palais royal. C'est autant le siège du pouvoir qu'une résidence. On y trouve le Parlement (la chambre de justice). Louis IX y fait aussi construire la Sainte-Chapelle de 1243 à 1248. Il y dépose la couronne d'épines du Christ que lui a donnée l'Empereur de Constantinople ;
- avec la cathédrale Notre-dame construite entre 1163 et 1270 se constitue ainsi un ensemble artistique et religieux unique au cœur de Paris.
- de 1190 à 1210, Philippe Auguste fait construire une nouvelle enceinte pour tenir compte de l'extension de la ville (2800 m sur la rive droite, 2600 m sur la rive gauche, 3 m d'épaisseur à la base, 9 m de hauteur et une tour de 14 m de haut tous les 70 m) ainsi que la forteresse du Louvre pour protéger Paris à l'ouest.

b - La plus grande ville d'Europe au Moyen-âge

La ville de Paris s'étend tout au long du Moyen-âge et devient la plus grande ville de France.

Pendant cette période, l'extension de la ville règle certains problèmes et en soulève de nouveaux. Les Romains avaient construit leur ville sur la rive gauche, autour de la Montagne Sainte-Geneviève où était situé le forum. Ensuite, cette rive a été presque oubliée car la ville s'est développée près du port (place de Grève, devant l'Hôtel de ville actuel), sur la rive droite. La

création de l'Université de Paris au XIII^e siècle a permis de relancer la rive gauche. Vers 1500, on constate que l'occupation des deux rives s'est rééquilibrée quelque peu grâce au « Quartier Latin », appelé ainsi à l'époque à cause de la présence des étudiants. Pour relier les deux rives et l'île de la Cité, il faut des ponts. En 1420, il y en a cinq, construits en bois et surmontés de maisons, avec des moulins entre leurs piles.

A la fin du Moyen-âge, Paris a acquis une taille et un poids exceptionnels dans le royaume. Au XIII^e siècle, Paris est, avec Naples, la plus grande ville d'Europe (200 000 habitants ?). Après un fléchissement dû aux grandes épidémies et aux guerres des XIV^e et XV^e siècles, Paris retrouve ce niveau en 1500. La croissance de la rive droite oblige la construction d'une nouvelle enceinte, sous Charles V, en 1383 ; le roi fait également restaurer la vieille forteresse du Louvre et en construit une nouvelle, à l'Est, la Bastille.

Au total, la capitale concentre toutes les fonctions urbaines :

- économique : sa position géographique au centre du Bassin parisien, sa forte population (intra muros et faubourienne) qui constitue un gigantesque foyer de consommation, la richesse de la région en céréales (Meaux est le grenier à blé de Paris) en font un centre économique de tout premier plan en Europe. La foire de Lendit à Saint-Denis est un lieu d'échanges internationaux. La rive droite, autour du port de Grève et des halles, concentre les milliers de boutiques d'artisans organisés par rues et en guildes, sous l'emprise de la hanse des marchands de l'eau qui a reçu en 1170 le monopole du commerce sur la Seine entre Mantes et Corbeil. Leur conseil, présidé par le Prévôt des marchands, dirige la ville. Au XIV^e siècle, il s'installe dans l'Hôtel aux quatre piliers, à l'emplacement de l'actuel Hôtel de ville ;

- politique : l'île de la Cité accueille le Palais, l'administration et la justice (Parlement) du roi, le pouvoir temporel. La ville est cependant souvent agitée. En 1261, Louis IX réforme la fonction de prévôt de Paris et nomme Etienne Boileau, un homme à poigne, pour ramener l'ordre à Paris. Le nouveau prévôt de Paris se voit fixer trois objectifs : faire respecter l'ordre, favoriser le développement économique, faire rentrer les contributions financières dues par les habitants de la capitale. Equivalent de l'actuel préfet de police (Paris n'a pas eu de maire avant 1789), il a quasiment les pleins pouvoirs en matière de police ; le guet royal, institué par Louis IX en 1254 et commandé par un chevalier du guet, est placé sous son autorité. En dehors de ce qui relève du prévôt des marchands et des seigneurs des « bourgs et terres » dépendant de la capitale, il rend la justice, perçoit les impôts, contrôle l'administration militaire et garde les privilèges de l'Université de Paris ; il supervise également les corps de métiers. C'est ainsi qu'Etienne Boileau est passé à la postérité pour avoir fait rédiger en 1268 le *Livre des Métiers* dans lequel sont consignés les statuts de 101 des 150 corporations chargées d'assurer la garde de l'enceinte fortifiée. En 1358, le prévôt des marchands, Etienne Marcel, veut instaurer une commune sur le modèle des villes italiennes et profite des troubles de la guerre contre l'Angleterre pour tenter de contrôler le jeune régent Charles (futur Charles V) alors que son père, Jean II le Bon, est prisonnier des Anglais. Le régent s'enfuit et revient assiéger Paris. Etienne Marcel est assassiné. Par la suite, la population parisienne s'est ralliée au duc de Bourgogne et aux Anglais... ;

- religieuse : à l'autre extrémité de la Cité, la cathédrale Notre-Dame incarne l'autre pouvoir médiéval, celui de l'Eglise, le pouvoir spirituel. Né à Saint-Denis, au milieu du XII^e siècle (où l'abbaye abrite désormais les tombeaux royaux), l'art gothique, art urbain de la lumière divine, marque Paris et toute l'Ile-de-France, avant de se répandre dans toute l'Europe ;

- intellectuelle : sur la rive gauche, l'Université, corporation de maîtres et d'étudiants, naît au cours du XII^e siècle d'une dissidence de maîtres qui rejettent le contrôle de l'école de la cathédrale et passent sur la rive sud pour enseigner à domicile. A partir de 1250, une soixantaine de collèges abritent 700 « escoliers » et leur assurent gîte, couvert et « répétitions ». Le plus célèbre est celui fondé en 1257 par Robert de Sorbon. L'université de Paris est alors l'un des grands centres intellectuels (théologie, philosophie) de la chrétienté médiévale. De toute l'Europe, des étudiants accourent pour suivre l'enseignement des maîtres parisiens, comme Albert

le Grand ou Thomas d'Aquin ; Thomas d'Aquin est dominicain, l'un des deux ordres monastiques mendiants (avec les franciscains) nés au début du XIII^e siècle ; ces moines portent l'évangélisation au cœur des villes, dont l'importance s'affirme à l'époque ; c'est dans ce réservoir de clercs que l'Etat monarchique en construction puise ses administrateurs et ses idéologues.